

MÉMOIRE DES « CANADIENS » DE 1814⁽¹⁾

Quelques repères chronologiques

1791	Acte constitutionnel
1810	Projet d'Union au Canada
1812-1814	Guerre canado-américaine ²
1814	Mémoire des « Canadiens »
1822	Plan d'union législative pour corriger l'erreur de 1791 ³
1828	Enquête parlementaire de 1828 – L'union est inéluctable qu'elle soit législative ou fédérative ⁴

Brève présentation

Le Pr Maurice Séguin analyse en détail le « mémoire de 1814 » en proposant dix thèmes. (Voir *Histoire de deux nationalismes au Canada*, paragr. 7 à 16). Voici la liste des thèmes :

1. Constitution excellente, mais mal administrée (paragr. 7)
2. Les «Anglais» monopolisent les places (8)
3. La Chambre d'assemblée : «un corps étranger» ? (9)
4. Les divisions nationales augmentent (10)
5. Les Canadiens sont-ils «le jouet d'une contradiction étrange» ? (11)
6. Appeler au conseil exécutif les principaux membres de la Chambre d'assemblée (12)
7. a. Les «Anglais» ont l'Angleterre ou les États-Unis comme patrie. (13)
b. Les Canadiens n'ont que le Canada.
8. a. Avec la Grande-Bretagne, les Canadiens demeureront la majorité. (14)
b. Avec les États-Unis, ils seraient écrasés.
9. Les Anglais veulent peupler le Bas-Canada d'Américains (15)
10. Un pacte entre la Grande-Bretagne et la Nation canadienne (16)

¹ L'édition du « Mémoire » que nous présentons ici est une version modernisée du texte des Canadiens de 1814. L'internaute qui voudrait situer ce document dans l'histoire du Canada, pourrait lire la Leçon VII : « Les divisions politiques et la crise nationale s'accroissent, 1812-1822 » de Maurice Séguin dans *Histoire de deux nationalismes au Canada*. Il y étudie, en dix points, l'un des plus importants documents de l'histoire du Québec (voir p. 173-179 et ANNEXE 5). L'original de ce document existe à Université de Montréal, Service des Archives, Pavillon principal de l'Université, 2900 boul. Édouard-Montpetit, Salle E-614. Voir la Collection Louis-François-Georges Baby (P58), cote P58/L,45.

² L'historien canadien-anglais, Charles P. Stacey, publia la Brochure historique no 1 de la Collection de la Société historique du Canada. Le problème étudié fut celui des frontières canadiennes. Voir *La frontière sans défense. Le mythe et la réalité*. 1953/1973. http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/008004/f2/H-1_fr.pdf La «Réalité et la fiction» de la guerre de 1812 est placée dans la perspective du Canada-Anglais (p. 3-4). Aucun rapport avec le Canada-Français. C'est une guerre entre des Britanniques et des Américains. Pour sa part, Maurice Séguin étudie les craintes des «Canadiens» devant la menace américaine au sujet du sort de leur nationalité. Les Canadiens-Français sont entrés dans le cadre d'une « lutte nation contre nation » (dans *Histoire de deux nationalismes au Canada*, p. 180-182).

³ Sur l'intervention des colons-marchands de Montréal. Un certain caractère fédéral est envisagé. Voir Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, p. 184-186.

⁴ Maurice Séguin, *op. cit.*, Leçon VIII : «Projets d'union 1822-1828» (p. 200-218). Bruno Deshaies, éd., «Les deux Canadas sont dans un état d'effervescence entre 1814 et 1828.» <http://www.vigile.net/Le-deuxieme-Canada-8-29>

Les thèmes retenus par Maurice Séguin mettent en évidence l'argumentaire national des Canadiens-Français. Les citations qu'il choisit visent à faire comprendre le mode de raisonnement des Canadiens à la suite du conflit américano-britannique de 1812 (infra pour la reproduction *in extenso* du document).

À la suite de cette guerre, les Canadiens considèrent qu'il devient nécessaire de préciser leur position en ce qui a trait à la défense de leur cause nationale. En gros, «un Canadien est plus attaché à son pays qu'à toute autre partie de l'empire, comme un Écossais est plus attaché à l'Écosse», mais il semble qu'à cause du mauvais fonctionnement de la constitution de 1791, les Canadiens ont l'impression maintenant d'être «**le jouet d'une contradiction étrange**»⁵. Les Canadiens appréhendent les dangers de l'annexion aux États-Unis ; ils craignent la menace de l'assimilation sur leur propre territoire; ils voient dans l'opposition entre le parti anglais et le parti canadien «le point qui touche à la vie et à l'existence des Canadiens comme peuple». Pour sortir de cet imbroglio, les Canadiens proposent un pacte (cf. paragr. 16). Selon l'interprétation de Séguin, les Canadiens de la deuxième génération tout comme ceux de la première génération après la conquête estimaient que la meilleure façon d'administrer la colonie consistait à remettre entre leurs mains l'administration du pays.

Rappelons que dans ses cours à l'Université de Montréal, au début des années 1950, le Pr Séguin considérait déjà ce texte comme étant d'une très grande valeur historique. Dans son cours télévisé de «quarante-cinq pauvres, brèves, petites minutes», comme il le dit lui-même en 1963, il juge important de prendre le temps d'analyser en détail le point de vue des Canadiens-Français et de citer de larges extraits du mémoire. Ce fait, en lui-même, est particulièrement significatif de son analyse de l'histoire de deux nationalismes au Canada⁶.

Le mémoire des «Canadiens» de 1814

//187//Au soutien de la requête des habitants du Bas-Canada, à Son Altesse Royale le Prince Regent.

Nous regardons notre Constitution actuelle [celle de 1791] comme celle qui est la plus capable de faire notre bonheur ; et notre plus grand désir serait d'en pouvoir jouir suivant l'intention de Sa Majesté et de son Parlement. Mais malheureusement, la manière dont elle [cette constitution] a été administrée jusqu'ici lui donne un effet bien opposé à cette intention.

Ce mauvais effet est une suite de la manière dont se sont formés les partis dans cette Province./7/

Lorsque notre Constitution nous a été donnée, les anciens sujets (dénommés «Anglais» dans les pays, de quelques nations qu'ils soient) étaient en possession des places du gouvernement. Si quelques Canadiens y étaient admis, c'était sur leur recommandation, et ils étaient choisis du nombre de ceux qui leur étaient dévoués.

⁵ Quelle est-elle «cette contradiction étrange»? Une majorité de Canadiens-Français, dans un régime d'Assemblée démocratique, qui se fait imposer ce qu'elle doit faire par un Gouverneur étranger et un Conseil exécutif qu'elle ne parvient pas à contrôler selon les règles du parlementarisme britannique. Cette deuxième génération de «Canadiens» veut assumer la prépondérance qui lui revient collectivement. Les *Montrealers* vont s'y opposer de toutes leurs forces. Notre *Grande histoire* se joue sur ce conflit politique fondamental. Pour les intéressés, je vous conseille la lecture d'André Lefebvre, *La Montreal Gazette et le nationalisme canadien (1835-1842)*, Montréal, Guérin, Éditeur, 1970, xii+2017 p. <http://www.vigile.net/Le-torchon-brule-entre-les>

⁶ Elle est différente de celle de Fernand Ouellet dans sa biographie de PIERRE-STANISLAS BÉDARD (avocat, homme politique, journaliste et juge, né le 13 septembre 1762 à Charlesbourg (Québec), fils de Pierre-Stanislas Bédard et de Marie-Josephte Thibault ; décédé le 26 avril 1829 à Trois-Rivières, Bas-Canada). Volume 6 du *Dictionnaire biographique du Canada*. http://www.biographi.ca/fr/bio/bedard_pierre_stanislas_6F.html

⁷ Cette pagination réfère à l'édition d'*Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, Éditeur, 1997.

Depuis la constitution [de 1791], les choses ont continué sur le même pied. Les anciens sujets ont continué d'être en possession des places, et sont devenus le parti du gouvernement. Le canal des recommandations est continué le même ; et il n'a été admis aux places comme auparavant, que quelques Canadiens dont le dévouement était//188// connu. Comme les Canadiens composent la masse du peuple, la majorité de la Chambre d'assemblée s'est trouvée composée de Canadiens et les Anglais avec quelques Canadiens dévoués ont formé la minorité, et comme les Canadiens de la majorité, librement élus par le peuple, ne se trouvaient pas avoir le dévouement nécessaire, ils n'ont pu avoir part aux places.

Les membres qui ont été faits conseillers exécutifs ont été pris dans la minorité. Le parti du gouvernement s'est trouvé lié avec la minorité de la Chambre d'Assemblée. La majorité, c'est-à-dire la Chambre d'assemblée elle-même – à laquelle est attachée la masse du peuple –, [a été] regardée comme un corps étranger, à peine reconnu du gouvernement et des autres branches de la législation. [La majorité] a été laissée dans l'opposition comme destinée à être menée par la force. Effectivement les gens du parti anglais qui avaient manqué du succès dans les efforts qu'ils avaient faits pour que la Constitution leur fut donnée à eux seuls et que les Canadiens n'y eussent aucune part, [ces gens du parti anglais] se trouvèrent, étant devenus le parti du gouvernement, avec un moyen d'empêcher les Canadiens d'en jouir autrement qu'ils ne le voulaient eux-mêmes.

À chaque fois les Canadiens ont voulu proposer quelque chose qui n'était pas conforme aux idées de ce parti, ils se sont trouvés en opposition avec le gouvernement et ils ont été traités de mauvais sujets et de gens opposés au gouvernement. Le gouvernement n'a aucune communication avec la majorité de l'Assemblée que par le moyen des conseillers et gens en place de la minorité, qui étant rivaux de la majorité, sont peu propres à la bien représenter. Il est en leur pouvoir de faire telles représentations que bon leur semble de ses mesures, de ses sentiments et de ses intentions. N'étant point de la majorité, ils [ces conseillers et gens en place] sont plutôt comme des espions employés par le gouvernement pour épier cette majorité, que comme les membres par lesquels un corps communique régulièrement avec son gouvernement.

Les plans et projets du gouvernement sont préparés par les conseillers de la minorité avec les autres conseillers [ces Canadiens «dévoués»], sans la participation des membres de la majorité. Ils sont//189// ensuite apportés à la Chambre pour être passés par la majorité. La majorité n'a alors d'autre alternative que de les passer ou de se trouver en opposition avec la minorité, c'est-à-dire avec le gouvernement, et par conséquent être traités comme on traiterait des rebelles au gouvernement.

Le style des gens du gouvernement, avec des talents, le plus souvent assez médiocres et n'ayant qu'un lustre et un mérite qui leur est changé, peut facilement être imaginé.

Les divisions de la Chambre d'assemblée deviennent nationales. Les Anglais, d'un côté, forment la minorité à laquelle est lié le gouvernement. Les Canadiens, de l'autre côté, forment la majorité à laquelle est attachée la masse du peuple. La chaleur de ces divisions nationales passe de la Chambre d'assemblée dans le peuple. Tout le pays se trouve divisé en deux partis : le parti anglais et le gouvernement, d'un côté, et la masse du peuple et l'Assemblée, de l'autre. Cette attitude des Canadiens catholiques et français, en apparence en opposition avec leur gouvernement, augmente continuellement contre eux les préjugés des partisans radicaux du parti anglais qui les traitent constamment de la manière la plus révoltante à l'endroit d'un peuple qui se sent loyal à l'Angleterre. Ainsi, plus les Canadiens veulent jouir de leur constitution, plus ils donnent matière à prétextes sur lesquels le parti anglais fonde son intérêt comme parti, à savoir, celui de perdre la confiance qu'on doit avoir dans les Canadiens.

Les gouverneurs qui ne connaissent les Canadiens que par les gens du parti anglais qui sont dans les emplois du gouvernement, sont frappés de voir les Canadiens continuellement opposés au gouvernement et aux Anglais. Les gouverneurs ne peuvent s'empêcher de contracter bientôt les mêmes

préjugés qu'eux qu'ils font sans doute passer au gouvernement de la mère patrie. De sorte que l'effet naturel de l'exercice de la constitution par les Canadiens est d'enflammer la division entre les Anglais et les Canadiens et de les faire regarder ici comme des mauvais sujets toujours opposés à leur gouvernement, et aux Anglais ainsi que de donner une mauvaise idée d'eux auprès du gouvernement de Sa Majesté en Angleterre.

//190//À chaque fois que les Canadiens, encouragés par l'idée de leur constitution, ont essayé d'en jouir, ils ont été terrassés comme opposés au gouvernement. Les Canadiens ont encore le coeur brisé des traitements qu'ils ont éprouvés sous l'administration du gouverneur précédent [c'est-à-dire Craig]. Il leur semble être les jouets d'une contradiction étrange, comme si, d'un côté, une constitution leur eut été donnée sans doute pour en jouir et que, de l'autre, il eut été placé un gouvernement exprès pour les empêcher de jouir de la constitution, ou au moins pour empêcher qu'ils ne puissent le faire sans paraître mauvais sujets.

Ils sont plus mal que s'ils eussent été privés d'avoir part à la Constitution et qu'elle eut été donnée aux anciens sujets seuls. Ils ne seraient pas plus privés de jouir de la constitution ; elle ne serait pas un moyen de les rendre odieux à la mère patrie.

Il leur paraît impossible que l'administration soit placée dans les mains d'un parti [anglais] qui les regarde comme leurs rivaux sans que l'effet direct soit de les tenir continuellement, et comme exprès, en opposition avec leur gouvernement. Ce parti a intérêt de les faire passer [les Anglais] pour des loyaux [sujets]. Il a intérêt de les gouverner de manière à les [c'est-à-dire les Canadiens] faire paraître tels de manière même à les rendre tels pour qu'ils paraissent.

L'effet d'une telle administration qui tient continuellement le peuple en opposition avec son gouvernement ne peut être que bien mauvais.

L'administration elle-même ne peut être propre à attacher le peuple au gouvernement. Elle paraît, au contraire, celle qui serait le plus propre à faire du peuple le plus loyal, un peuple de mauvais sujets.

Les maximes sur lesquelles ce parti soutient son intérêt corrompent les idées avantageuses que les Canadiens ont de leur constitution. Elles tendent à la leur faire paraître sous un jour sombre et odieux.

D'après ces maximes, les intérêts du gouvernement seraient regardés comme opposés à ceux du pays ; et les Canadiens comme //191// moins attachés aux intérêts de la mère patrie parce qu'ils sont plus attachés à leur pays ; et les gens du parti anglais, comme les seuls à qui les intérêts du gouvernement de Sa Majesté puissent être confiés parce qu'ils ont moins d'affection pour le pays.

Cette colonie serait regardée plutôt comme une proie qu'on a besoin de tenir par la force que comme une dépendance de l'Empire qui lui est attachée par son propre bonheur comme les autres parties.

Ce n'est point l'intention de la mère patrie que tout soit sacrifié dans le pays pour que les places soient données à un parti plutôt qu'à un autre. Cependant, il se trouve que tout a été sacrifié pour que les places fussent données à ce parti. C'est pour que toutes les places de conseillers fussent données à ce parti qu'aucun des membres de la majorité de l'Assemblée, pas même l'Orateur, n'a pu être conseiller – ce qui est la cause de tout le désordre qui paraît dans l'exercice de notre constitution.

Nos lois de propriété sont tombées dans l'oubli pour que nous eussions sur le banc des juges de ce parti qui les ignoraient. Il y a un juge en chef et deux juges puînés pour juger les actions *for goods sold and delivered* et quelques autres actions mercantiles. Il n'y a qu'un juge canadien pour toutes les lois qui assurent les propriétés des sujets canadiens de Sa Majesté. Nos règles et nos formes de procédés sont tombées dans l'oubli pour avoir sur le banc des juges de ce parti qui les ignoraient. Le défaut

d'expérience qui ne se doute jamais des difficultés a suggéré aux juges qui se trouvaient dans la législature (l'ancien conseil législatif) d'en créer de nouvelles pour n'avoir pas la peine d'apprendre les anciennes. Les nouvelles se sont trouvées imparfaites. Il a fallu en faire des nouvelles encore qui se sont encore trouvées imparfaites. Il a fallu, enfin, abandonner aux cours de justice le pouvoir d'en faire à [leur] discrétion. Ainsi, elles ont toujours été dans une fluctuation continuelle par le besoin de les changer continuellement ; toujours nouvelles, toujours sujettes à interprétations, à des cas imprévus, à être enfreintes lorsqu'il était trouvé équitable de les enfreindre. L'administration de la justice a été arbitraire faute de règles certaines et connues pour la procédure. Tout remède est impossible. Soit qu'on s'adresse à la législature ou à l'exécutif parce que par une suite du mal dont nous nous plaignons et pour avoir //192// partout des gens de ce parti qui ne peuvent suffire à tout, les juges sont dans les conseils législatifs et exécutifs.

La défense de la province ne peut être que considérablement affaiblie par l'existence des partis tels qu'ils sont dans ce pays.

Un gouverneur ne peut avoir pour lui le parti anglais, le parti du gouvernement sans adopter toutes ses idées, ses préjugés et ses plans contre les Canadiens [c'est le cas de Craig]. Le gouverneur ne peut se rendre les Canadiens tant soit peu favorables sans exciter contre lui la haine de tout le parti [anglais] si puissant par ses clameurs qui corrompent tout dans le pays, et par ses communications en Angleterre qui font paraître continuellement précaire et incertain le sort de ceux contre qui ils se plaignent.

Il y aura bien peu de gouverneurs qui auront assez de talent pour lutter contre tant de désavantages et [par ailleurs] une vertu assez sublime pour faire ce qu'ils croiront de leur devoir pour le plus grand intérêt de la mère patrie, au risque de succomber sous les rapports faits contre eux auprès du gouvernement de la mère patrie et de paraître de l'avoir mal servi ; tandis qu'il serait si facile de suivre la méthode qui procurerait des applaudissements et des rapports favorables en donnant pour excuse le peu de confiance qu'il y a placé dans les Canadiens.

Les Canadiens forment la principale population du pays et celle dont le gouvernement peut tirer quelques ressources dans le besoin, il serait juste qu'ils [les Canadiens] eussent le moyen d'être connus par eux-mêmes et qu'ils ne soient pas abandonnés au parti qui leur est opposé, quelque respectable qu'il soit, de les représenter sous les couleurs que bon lui semble.

Tous les conseillers et gens en place qui sont appelés auprès du Gouverneur étant de ce parti, le gouverneur n'a aucun moyen de connaître les Canadiens que par eux.

Si un gouverneur a voulu être juste et entendre les deux parties, il a été obligé de le faire comme à la dérobée par des moyens irréguliers; il n'a pu le faire sans avoir l'air de négliger les conseils qui lui étaient donnés par les conseillers et officiers du gouvernement pour //193// se conduire par des conseils obtenus çà et là des particuliers, et sans exciter par là, avec quelque apparence de plausibilité, la jalousie et la haine des premiers et de tout le parti.

S'il est juste que les gouverneurs connaissent les deux partis et qu'ils ne reçoivent point les accusations contre les habitants du pays sans les entendre, il est juste que ces derniers aient aussi un moyen régulier d'être entendus [auprès du gouverneur] par des conseillers et gens en place pris d'entre eux [c'est-à-dire parmi les Canadiens] et que ces conseillers ne soient pas nommés d'après les recommandations qui passent par le canal ordinaire.

La Chambre d'assemblée offre un moyen d'obtenir [des conseillers] d'une manière régulière sans que ce soit sur les recommandations de ceux du parti anglais.

Si le gouverneur avait le pouvoir d'appeler au conseil les principaux membres de la majorité de la Chambre d'assemblée, il aurait par là un moyen d'entendre les deux partis et de n'être point obligé de ne connaître l'un que par les informations reçues de l'autre. Il ne serait plus privé des connaissances et des conseils qu'il pourrait tirer des anciens habitants du pays [les Canadiens] et nécessité de n'écouter que ceux qui viennent du parti opposé qui n'est celui où il y a plus de connaissances du pays ni le plus d'intérêts conformes à ceux du pays.

Après avoir entendu les deux partis, il [le gouverneur] serait plus en état de décider sur les mesures qu'il a à prendre et de transmettre des informations justes en Angleterre. Il ne serait pas obligé de suivre les conseils donnés quand il ne les trouverait pas justes. Il aurait seulement l'avantage d'en pouvoir profiter lorsqu'ils le seraient. Il ne serait pas exposé à se trouver si souvent en opposition avec la Chambre d'assemblée. Il y aurait un lieu où les deux partis pourraient s'entendre et se concilier sur leurs plans et leurs projets, et [de] bien des oppositions inutiles qui ne viennent que de ce que les projets ont été concertés séparément et de ce que l'amour propre de ceux qui les ont faits se trouve engagé à les soutenir, seraient ôtées ; il n'y aurait plus de moyens d'indisposer le gouvernement tant ici qu'en Angleterre contre la masse du peuple du pays.

//194// Le peuple se lierait plus avec le gouvernement. Le gouvernement, qu'il ne regarderait plus comme composé de gens qui sont remplis de préjugés contre lui et qui lui sont toujours opposés, lui inspirerait plus de confiance et de respect. Il n'arriverait plus que des plans appuyés par le gouverneur, après que les débats en auraient fait apercevoir les erreurs d'une manière palpable à la face de tout le public ; il n'arriverait plus qu'on verrait les gouverneurs s'appuyer de bonne foi sur des raisons données par la minorité dans l'Assemblée et dont tout le faible aurait été montré dans les débats.

L'amour propre blessé d'un conseiller de la minorité n'aurait plus d'intérêt de faire paraître, appuyé du gouverneur, un principe ou une mesure dont l'absurdité aurait été publiquement découverte. La partialité des communications entre l'Assemblée et le gouvernement par le moyen d'un conseiller attaché à la minorité, dont l'amour-propre est intéressé à faire valoir le parti qu'il a pris, souvent au hasard ou par esprit de rivalité sur une question imprévue et à atténuer et déguiser la force des raisons employées contre lui, cesserait d'être une source de mésintelligences entre le gouvernement et la Chambre d'assemblée. La sensibilité des membres de l'Assemblée ne serait pas si souvent blessée par l'apparence de partialité du gouvernement pour un membre de la minorité contre toute l'Assemblée. Cette branche de la législature ne serait point ramenée si souvent au sentiment de sa propre dégradation en se voyant jugée et souvent injuriée par le rapport intéressé d'un des membres de la minorité et exposée à l'insolence irritée d'un de ces membres soutenu par le gouvernement dans les vains efforts qu'il fait contre elle. Et enfin, le moyen d'influence du gouvernement sur la Chambre d'assemblée ne serait plus par des insinuations malignes, des injures et des menaces, qui rebutent et qui jettent le feu de la discorde entre les deux partis dans l'Assemblée, d'où il passe au dehors.

S'il était possible qu'un nombre de places de conseillers ou d'autres places d'honneur et de profit fut accordé à ceux qui ont le plus d'influence sur la majorité de la Chambre d'assemblée, qu'elles dépendissent entièrement de leur succès à s'y maintenir et qu'il fut bien certain et bien connu qu'il n'y aurait aucun autre moyen de les obtenir. Il y a lieu de présumer que les deux partis se réuniraient bien //195// vite dans la Chambre d'assemblée, que cette division nationale si contraire au but du gouvernement disparaîtrait tant dans l'Assemblée qu'au dehors, et que cette apparence honteuse d'opposition entre les Canadiens et leur gouvernement qui flétrit le peuple du pays et le fait paraître sous les couleurs odieuses si peu méritées d'un peuple de rebelles, cesserait de gâter une des plus belles dépendances de l'Empire dans l'Amérique.

Les idées que ceux du parti anglais s'efforcent d'entretenir que les Canadiens sont moins propres à remplir des offices de confiance parce qu'ils sont trop intéressés pour leur pays et qu'ils ont moins d'intérêt et d'affection pour la mère patrie, sont peu justes. Un Canadien est plus attaché à son pays qu'à

toute autre partie de l'empire, comme un Écossais est plus attaché à l'Écosse, comme un Anglais est plus attaché à l'Angleterre, il n'en est pas pour cela moins capable d'occuper des offices de confiance dans son pays.

L'honneur ou même le risque de perdre sa place n'influera pas moins sur lui que sur un autre en supposant le faux principe de la différence entre les intérêts de la mère patrie et ceux du pays.

Un ancien sujet [un Anglais] doit être, il est vrai, plus attaché à l'empire. Mais aussi, cet Anglais a moins d'aversion pour le peuple et le gouvernement des États-Unis. Si tout est mis en calcul, il en résultera qu'un Canadien est beaucoup plus fortement attaché aux intérêts de la mère patrie relativement à la conservation de ce pays. Les Canadiens, incapables de se protéger eux-mêmes, n'ont point d'autres ressources que dans la protection de la mère patrie. Ce pays, une fois perdu, ils n'ont plus de patrie où ils puissent tourner les yeux. Un Anglais a encore sa patrie [l'Angleterre]. Si le Canada passe sous la domination des États-Unis, leur population sera submergée par celle des États-Unis. Les Canadiens deviendront nuls, sans aucune influence dans le gouvernement, incapables de protéger leur religion, qui ne fera que les rendre odieux à toutes les autres sectes qui abondent dans les États-Unis et qui, quoique tolérantes entre elles, s'accordent toutes à détester la leur.

Tous les pères de familles, attachés à leur religion ne peuvent penser qu'avec horreur à laisser en mourant leurs enfants sous une pareille domination.

//196//Tant que le pays demeurera sous l'empire britannique, ils n'ont pas les mêmes dangers à craindre. Ils n'ont pas à appréhender qu'une population ennemie de leur religion émigre des domaines de la mère patrie. Ils ont espérance que leur population sera toujours la plus considérable du pays. Avec une constitution telle que leur a accordée la mère patrie, ils auront le moyen de conserver leur religion et tout ce qui leur est cher pourvu que la mère patrie veuille bien les laisser jouir de cette constitution sans qu'elle serve à les rendre odieux. Et pourvu encore que l'encouragement donné à la population américaine dans ce pays (par l'administration du parti anglais) cesse d'amener le mal que les Canadiens redoutent.

Ceux du parti anglais sont opposés à leurs intérêts, parce qu'ayant beaucoup plus d'affinité avec les Américains qu'avec les Canadiens (par leurs moeurs, leur religion, leur langage), [les gens du parti anglais sont opposés aux intérêts canadiens.] Ils encouragent la population américaine ici, comme un moyen de se débarrasser des Canadiens qu'ils regardent toujours comme une population étrangère, comme une population française, catholique, avec les mêmes préjugés que la classe du peuple dans la mère patrie a contre les Français et les catholiques. Ils ne peuvent s'empêcher de se regarder comme dans un pays étranger, dans une province où la population canadienne-française domine. Une colonie peuplée d'Américains paraîtrait aux Anglais plus une colonie anglaise et les Anglais ne s'y regarderaient pas autant comme dans un pays étranger.⁸

Ces effets sont encore augmentés par la circonstance que la plus grande partie, peut être des officiers du gouvernement, est devenu personnellement intéressés à l'introduction de la population américaine dans ce pays par les concessions des terres de la couronne qui leur ont été accordées dans le voisinage des États-Unis. Ainsi le parti anglais est opposé au parti canadien justement sur le point qui touche à sa vie et à son existence comme peuple.

⁸ Maurice Séguin présente ce paragraphe sous cette forme : «Les gens du parti anglais sont opposés aux intérêts des Canadiens parce qu'ayant beaucoup plus d'affinités avec les Américains (par leurs moeurs, leur religion, leur langage). Les Anglais encouragent la population américaine ici, comme un moyen de se débarrasser des Canadiens qu'ils regardent toujours comme une population étrangère, comme une population française, catholique, avec les mêmes préjugés que la classe du peuple dans la mère patrie a contre les Français et les catholiques. Ils ne peuvent s'empêcher de se regarder comme dans un pays étranger, dans une province où la population canadienne-française domine. Une colonie peuplée d'Américains paraîtrait aux Anglais plus une colonie anglaise et les Anglais ne s'y regarderaient pas autant comme dans un pays étranger.»

La seule chose qui reste aux Canadiens dans leur situation actuelle est l'espoir qu'ils ont que la mère patrie trouvera enfin que leurs intérêts concourent avec les siens pour la conservation du pays. Que l'engloutissement de la population canadienne par la population américaine sera l'engloutissement de la domination de la //197//mère patrie sur le pays. Que la perte de la vie politique des Canadiens comme peuple naissant sera aussi la perte de la vie politique de tout le pays comme colonie britannique.

Ils espèrent que ces choses seront aperçues de la mère patrie et qu'on y concevra une assez bonne opinion de leur intérêt, sinon de leur fidélité, pour les juger dignes de jouir de leur Constitution en commun avec les autres sujets de Sa Majesté sans aucune distinction. Et s'ils n'ont pas ce bonheur qu'ils se voient par leur situation actuelle destinés à devenir aux yeux de la mère patrie un peuple odieux et continuellement soupçonné, en attendant qu'ils soient engloutis dans le gouffre qui les attend.

Nous supplions votre Seigneurie d'être persuadée que les sujets canadiens de Sa Majesté sont des vrais et fidèles sujets. Ils ont déjà, sous les armes de Sa Majesté conservé leur pays dans un temps où les autres sujets de Sa Majesté leur cédèrent en fidélité. Ils sont encore actuellement sous les armes de Sa Majesté pour la défendre. Si leurs faibles efforts peuvent être un témoignage suffisant de leur fidélité, ils espèrent que son Altesse Royale voudra bien prendre leur situation en considération et leur accordera tel remède qu'elle jugera convenable.